AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 novembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

272, rue Jean-Juneau (lot 5 086 307)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge latérale droite serait de 1,5 m au lieu d'au moins 2 m, le tout tel qu'exigé à l'article 122 du *Règlement n^{o} 2025-748 de zonage* pour la zone R-336.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : https://vsad.ca/avis.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 30 octobre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca